



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 avril 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-031

OBJET : Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

En exercice : 23
Membres
Présents : 21
Pouvoirs : 2
Absents : 2

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Christian BRUNEAUD, Maire.

Les membres présents en séance :

Christian BRUNEAUD, Marjorie THEVENOT, Adel BOUAKLINE, Marjorie VILLENEUVE, Guy PERETZ, Bénédicte NASTORG-LARROUTURE, Arielle CHEMINANT, Jean-Claude LABOZ, Jean-Jacques DARGÈRE, Hiên PHAN, Marie-Pierre VAUX, Philippe THOMAS, Isabelle RAPIN, Florence BAUDIN, Mylène SINET, Patrick TUIS, Chrystelle EDOUARD, Richard FAURE, Aurélien HELLÉ, Anne Sophie DA COSTA, Bertrand POUSSIERRE

Les membres ayant donné un pouvoir :

Olivier LANSIAUX pouvoir à Marjorie THEVENOT, Stéphanie ROSSE pouvoir à Christian BRUNEAUD

Les membres absents et excusés :

Olivier LANSIAUX, Stéphanie ROSSE.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian BRUNEAUD

Vu l'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoyant l'obligation, pour les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus, de se doter d'un règlement intérieur, devant être adopté dans les six mois qui suivent son installation,

Considérant que le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Considérant que le règlement intérieur constitue une véritable législation interne du conseil municipal, qu'il s'impose en premier lieu aux membres du conseil qui doivent respecter les procédures qu'il prévoit : le non-respect de ces règles pouvant entraîner l'annulation de la délibération du conseil municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le règlement intérieur du Conseil Municipal, tel qu'annexé à la présente délibération

Le conseil adopte cette délibération.

Par 21 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Christian BRUNEAUD
Maire de Saint-Georges-sur-Baulche

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026

ID : 089-218903466-20260427-2026_031-DE